



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## énergie hydroélectrique

Question écrite n° 83058

### Texte de la question

M. Manuel Valls attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le nouveau procédé de Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP). Les Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) pourraient devenir de véritables unités de production d'électricité au même titre que les centrales nucléaires ou les barrages au fil de l'eau. Elles pourraient donc constituer un enjeu important en matière d'indépendance et d'efficacité énergétique pour notre pays. Il s'agirait alors d'une production énergétique constante et stockable. Hors métropole, en particulier, il n'y a aucune production d'électricité d'origine nucléaire. Les centrales thermiques y fournissent l'essentiel de l'électricité et les turbines à combustion sont les seules unités d'absorption des pics de consommation. En Corse comme à la Réunion, des STEP pourraient donc constituer une économie considérable dans la facture énergétique hors métropole. Il lui demande de lancer une étude d'évaluation technique, scientifique et économique sur les STEP.

### Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Valls](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83058

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7465

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)